

DOSSIER DE PRESSE
JUIN 2014



www.signalement-ambroisie.fr

PLATEFORME INTERACTIVE
**SIGNALEMENT
AMBROISIE**
UN OUTIL PARTICIPATIF
DE LUTTE CONTRE
L'AMBROISIE



CONTACTS PRESSE :

Agence Bonne Réponse

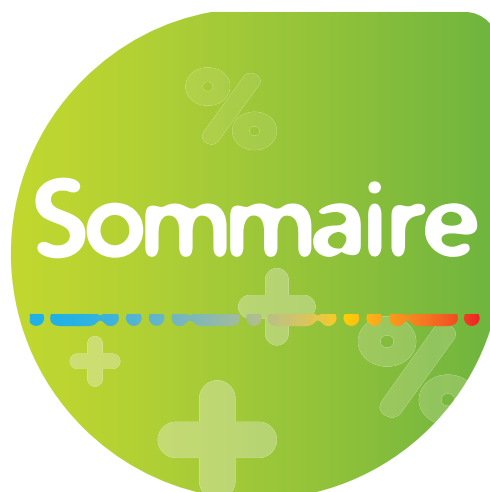
Magali Desongins / Marie Tissier

m.desongins@bonne-reponse.fr

m.tissier@bonne-reponse.fr

Tél. 04 72 40 54 10





Communiqué de presse 3

- 1 Rhône-Alpes, région la plus touchée par l'ambroisie 4**
- 1.1** Une plante envahissante 4
 - 1.2** Stratégie de lutte en Rhône-Alpes : un pilotage aux niveaux régional et départemental et des actions à l'échelle communale 5

- 2 Signalement Ambroisie, une plateforme interactive pour participer à la lutte de terrain 6**
- 2.1** Une réponse au besoin de données de signalement et d'outil de gestion de terrain 6
 - 2.2** Du signalement à l'action de terrain en 3 étapes 6
 - 2.3** Une gamme de canaux pour signaler 6
 - 2.4** Un outil de gestion de terrain des signalements pour les référents ambroisie 7
 - 2.5** Les acteurs du projet 8

3 Actions de lutte en Rhône-Alpes et réglementation 9

- 4 Exposition des Rhônalpins au pollen d'ambroisie en 2013 10**
- 4.1** Près de 3 millions de Rhônalpins fortement exposés en 2013 10
 - 4.2** L'impact sanitaire de l'allergie à l'ambroisie 12
 - 4.3** S'informer pendant la saison pollinique 13
 - 4.4** Reconnaître et éliminer l'ambroisie 15

Annexe 17

Qui sommes-nous ?

Communiqué
de presse

Plateforme interactive Signalement Ambroisie : Devenons tous acteurs de la lutte en Rhône-Alpes



L'ARS, la Région Rhône-Alpes, Air Rhône-Alpes et le RNSA lancent ce jour la plateforme interactive "signalement ambroisie" qui permet à chaque Rhônalpin de devenir acteur de la lutte contre cette plante invasive et dangereuse pour la santé.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante : www.signalement-ambroisie.fr. Elle permet de signaler la présence de l'ambroisie par différents canaux : un site internet, une application mobile*, un mail ou un numéro de téléphone. Ces signalements sont directement transmis à la commune ou au référent ambroisie concerné qui coordonnera les actions d'élimination de la plante.

Chaque référent ambroisie communal dispose d'un espace sur le site Internet pour avoir une vision globale des signalements sur sa commune et en assurer le suivi.

L'AMBROISIE, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE EN RHÔNE-ALPES

En 2013, près de 3 millions de Rhônalpins ont été fortement exposés au pollen d'ambroisie. Les cinq départements bordant la vallée du Rhône concentrent la quasi-totalité de la population exposée. A titre d'exemple, dans la Drôme, 67 % des habitants ont connu pendant au moins 40 jours un niveau de risque allergique suffisant pour déclencher des symptômes chez toutes les personnes sensibles.

Pour la seule année 2013, les coûts de santé liés à l'allergie à l'ambroisie s'élèvent à 15.5 millions d'euros.

TOUS ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Face à un tel enjeu de santé publique, l'implication de tous est requise !

Cette plateforme permettra aux Rhônalpins de participer, par leur signalement, à la lutte contre la prolifération de la plante.

Signalement Ambroisie vient compléter le dispositif de surveillance et de lutte en Rhône-Alpes structuré depuis plusieurs années autour du deuxième Plan Régional Santé Environnement (PRSE2). Il repose sur un comité de pilotage régional, des comités départementaux et des référents ambroisie communaux. Ces référents, qui viennent en appui au Maire, ont notamment pour rôle de repérer la présence de plants d'ambroisie et de suivre son élimination effective par les propriétaires de parcelles infestées.

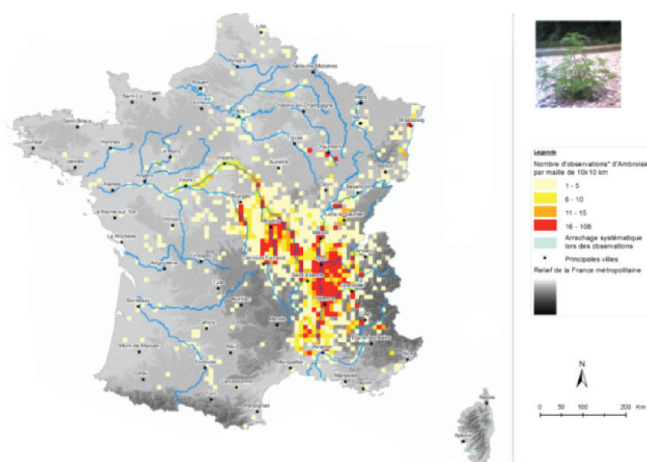
*_L'application mobile a été développée sur la base d'une application originale mise à disposition par Valence Agglo Sud Rhône-Alpes en 2013.

Rhône-Alpes, région la plus touchée par l'ambroisie



1.1 UNE PLANTE ENVAHISSANTE

Depuis environ 20 ans, l'ambroisie est en pleine expansion et colonise une grande partie de la France. **Rhône-Alpes est la région française la plus touchée. 6 à 12 % de ses habitants sont allergiques au pollen d'ambroisie.** Les principales manifestations cliniques sont des rhinites, conjonctivites et trachéites qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves. Depuis 2008, le nombre de personnes allergiques est en augmentation et **le nombre total de consommateurs d'antiallergiques à l'ambroisie a progressé de 21%.** Le coût sanitaire de l'allergie à l'ambroisie est évalué à **15.5 millions d'euros en 2013.**



RHÔNE-ALPES EST LA RÉGION LA PLUS TOUCHÉE (CARTOGRAPHIE NATIONALE DE PRÉSENCE DE L'AMBROISIE ; FCBN ; 2011).



AMBROISIE EN FLEUR LIBÉRANT SON POLLEN (SOURCE C. BOHREN, AGROSCOPE)



QU'EST CE QUE L'AMBROISIE ?

- L'ambroisie est une plante envahissante apparue pour la première fois en France à la fin du XIX^e siècle. Elle provient d'Amérique du Nord et l'Homme est le vecteur principal de son introduction et de son expansion. Elle pousse préférentiellement dans les cultures de printemps et plus particulièrement de tournesol, dans les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers...
- Son pollen, libéré d'août à septembre est très allergisant. Il suffit de quelques grains par mètre cube d'air pour que les symptômes allergiques apparaissent chez les personnes sensibles.



1.2 STRATÉGIE DE LUTTE EN RHÔNE-ALPES : UN PILOTAGE AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL ET DES ACTIONS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Agir contre l'expansion de cette plante est donc devenu un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous les acteurs. A ce jour, il n'existe pas de texte réglementaire spécifique à la lutte contre l'ambroisie (outre les arrêtés préfectoraux pris par les préfets de Rhône-Alpes qui imposent la destruction de l'ambroisie).

La lutte contre l'ambroisie en Rhône-Alpes s'est structurée autour du PRSE2 (Plan régional Santé Environnement 2).

CELUI-CI A PERMIS :



- De créer **des comités de pilotage dans chaque département**, sous l'autorité du préfet, afin d'impulser et coordonner les actions au niveau départemental. En outre, un comité de pilotage, placé sous la présidence du préfet de région, assure la coordination régionale.
- D'organiser **un réseau de référents ambroisie communaux**. Le rôle du référent est d'assurer des actions d'information, de **repérer la présence de plants d'ambroisie**, de **conseiller sur les techniques de lutte** et de **suivre l'élimination effective de l'ambroisie** par les propriétaires de parcelles infestées. Il assiste aussi le maire pour l'application de l'arrêté préfectoral qui impose la destruction de l'ambroisie et des sanctions sont possibles en cas de non respect de la réglementation en vigueur

Signalement Ambroisie, une plateforme interactive pour participer à la lutte de terrain



2.1 UNE RÉPONSE AU BESOIN DE DONNÉES DE SIGNALEMENT ET D'OUTIL DE GESTION DE TERRAIN

La stratégie de lutte contre l'ambroisie en Rhône-Alpes repose sur le maillage du territoire par un réseau de "référénts communaux" dont le rôle est notamment de repérer la présence de plants d'ambroisie et de suivre son élimination effective par les propriétaires de parcelles infestées.

SIGNALEMENT AMBROISIE RÉPOND AU BESOIN DES RÉFÉRENTS DE DISPOSER D'UN OUTIL DE GESTION DES SIGNALEMENTS ET DE NOUVEAUX CANAUX POUR LES COLLECTER.



2.2 DU SIGNALEMENT À L'ACTION DE TERRAIN EN 3 ÉTAPES

Chacun peut être acteur de la lutte contre l'ambroisie à travers une démarche simple en trois étapes :

- **La Plateforme interactive** Signalement Ambroisie permet de réaliser des signalements (via site web, application mobile, email ou téléphone) en indiquant notamment la localisation, la densité et le milieu (une photo peut également être jointe pour la validation et la reconnaissance du signalement).
- Les signalements effectués **sont transmis "en direct"** à la commune ou au référent ambroisie concerné qui coordonnera les actions de lutte nécessaires.
- **Il engagera un dialogue** et donnera des conseils techniques aux propriétaires/gestionnaires des parcelles infestées afin qu'ils procèdent à l'élimination de l'ambroisie.

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE EN RHÔNE-ALPES ?

1

SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site
SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2

**VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU
PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE**

3

**IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE
POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE**



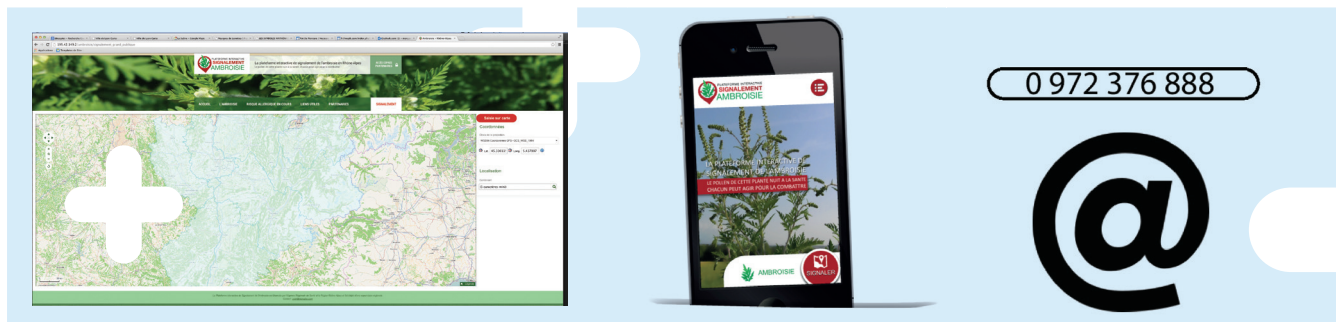


2.3 UNE GAMME DE CANAUX POUR SIGNALER

La Plateforme interactive Signalement Ambroisie offre plusieurs canaux pour indiquer des plants d'ambroisie :

- **Le site internet** www.signalement-ambroisie.fr qui permet de signaler via une carte interactive ou en saisissant directement des coordonnées GPS
- **L'application mobile Signalement Ambroisie** sur iPhone et terminaux Android 4 (bientôt Android 2) qui utilise le GPS du Smartphone pour géolocaliser le plant et permet de prendre une photo qui permettra au référent de la commune de vérifier qu'il s'agit bien d'ambroisie.

En outre, l'équipe de signalement ambroisie intègre aussi des signalements transmis par email (contact@signalement-ambroisie.fr) ou téléphone 0 972 376 888.



SIGNALER VIA L'APPLICATION MOBILE, LE SITE WEB OU ENCORE PAR EMAIL OU TÉLÉPHONE

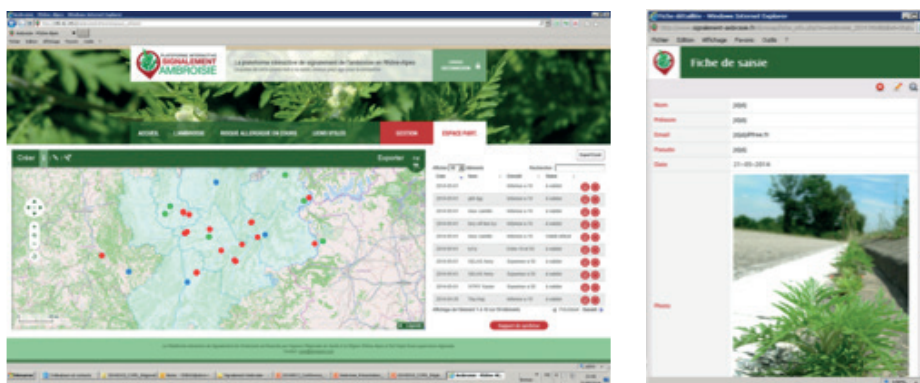


2.4 UN OUTIL DE GESTION DE TERRAIN DES SIGNALEMENTS POUR LES RÉFÉRENTS AMBROISIE

Le site internet www.signalement-ambroisie.fr/ dispose d'un espace "partenaires" qui permet à chaque référent communal de **visualiser les signalements réalisés sur son territoire de manière cartographique** et sous forme de **fiches** regroupant l'ensemble des informations relatives aux signalements.

Il est ainsi possible pour chaque référent d'avoir, en quelques clics, une vision globale de l'ensemble des signalements le concernant et d'assurer leur suivi en renseignant les fiches informations en fonction des actions qu'il aura engagées. A chaque nouveau signalement réalisé sur son territoire, le référent ambroisie reçoit une alerte email.

En 2014, la visualisation de l'ensemble des signalements ne sera pas ouverte au public "en direct", mais un bilan en fin de saison sera publié.



A GAUCHE : L'ESPACE "PARTENAIRES" DU SITE www.signalement-ambroisie.fr

A DROITE : A CHAQUE SIGNALEMENT CORRESPOND UNE FICHE INFORMATION QUI PRÉSENTE TOUTES LES INFORMATIONS SAISIES PAR LE SIGNALÉUR ET COMPLÉTÉES PAR LE RÉFÉRENT EN FONCTION DES ACTIONS ENGAGÉES

QUE FAIRE SI VOUS RENCONTREZ DE L'AMBROISIE ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée via la Plateforme Signalement Ambroisie.**

Toutes les informations sur la reconnaissance de l'ambroisie et les techniques de lutte se trouvent sur le site de l'observatoire des ambrosies www.ambroisie.info



2.5 LES ACTEURS DU PROJET

Air Rhône-Alpes assure le développement et la maintenance de la Plateforme Signalement Ambroisie. L'application mobile Signalement Ambroisie est basée sur une application Smartphone originale mise à disposition du public en 2013 par Valence Agglo Sud Rhône-Alpes (devenue Valence Romans Sud Rhône-Alpes).

Le projet est financé par l'Agence Régionale de Santé et par la Région Rhône-Alpes. Ces organismes sont également copilotes du **comité de pilotage de** Signalement Ambroisie composé notamment de collectivités (Valence Agglo, ViennAgglo, Conseil Général du Rhône...) et d'organismes techniques (Observatoire des ambrosies, Chambre d'agriculture 38).

L'animation, le suivi et l'accompagnement des acteurs de terrain pour l'utilisation de Signalement Ambroisie seront réalisés par Air Rhône-Alpes, le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) et l'ARS.





Actions de lutte en Rhône-Alpes et réglementation



Pour mettre en place une lutte efficace, réduire la prolifération de l'ambroisie et son extension, des actions sont prévues dans le Deuxième Plan Régional Santé-Environnement (PRSE2) et le Projet Régional de Santé (PRS).

La mesure 24 préconise de créer des comités de pilotage dans chaque département, sous l'autorité du préfet, afin d'impulser et coordonner les actions au niveau départemental. **En 2014, sept départements ont mis en place des comités de pilotage.**

Par ailleurs un comité régional, placé sous la présidence du Préfet de région, assure le pilotage et établit des points d'état d'avancement des actions menées sous l'égide de chaque comité de pilotage départemental.

La mesure 23 propose la désignation de référents ambroisie, d'organiser leur formation et de les informer.

Actuellement l'ensemble des maires et les présidents de communautés de communes ont été sollicités pour qu'ils désignent des référents ambroisie et animateurs intercommunaux. A ce jour, près de 1500 référents ont été nommés.

Outre la désignation des référents, le rôle du maire et de dialoguer avec les administrés avec l'aide du référent pour les informer sur l'enjeu de santé publique. Conformément à l'article L2212-1 du code des Collectivités Locales, il doit faire appliquer l'arrêté préfectoral qui impose la destruction de l'ambroisie et des sanctions sont possibles en cas de non respect.

Le référent est l'acteur :

- **de la concertation et de la médiation**, il mène des actions de sensibilisation et d'information vers le public et les gestionnaires de terrain sur son territoire.
- **de la prévention**, il repère la présence de plants d'ambroisie et conseille sur les techniques de lutte. Il gère les signalements et assiste le maire pour l'application de l'arrêté préfectoral.

L'ARS se mobilise pour accompagner ces référents, les aider dans leur tâche, assurer la cohérence des actions au niveau du territoire et les former lors de sessions d'information ou de formation et par la mise à disposition de "boîtes à outils". Depuis 2012, plus de 800 personnes ont participé à ces sessions.

L'ARS reste très attentive à l'impact sanitaire provoqué par le pollen de l'ambroisie même si, à l'échelle communale, la lutte est plus pertinente.

La réglementation existante

- 
- **Il n'existe au niveau national et européen aucun texte législatif ou réglementaire spécifique à la lutte contre l'ambroisie.** Le statut de cette plante sauvage non cultivée et non protégée relève de textes généraux, issus principalement des Codes des collectivités locales et de l'environnement.
 - **Aux niveaux régional et départemental**, la réglementation repose sur des arrêtés préfectoraux et quelques fois sur des arrêtés municipaux. En Rhône-Alpes, tous les préfets ont pris des [arrêtés spécifiques Ambroisie](#).
 - **Nouvelle réglementation en perspective** : le Comité parlementaire ambroisie travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de loi traitant de la question de la lutte contre l'ambroisie.

Exposition des Rhônalpins au pollen d'ambroisie en 2013



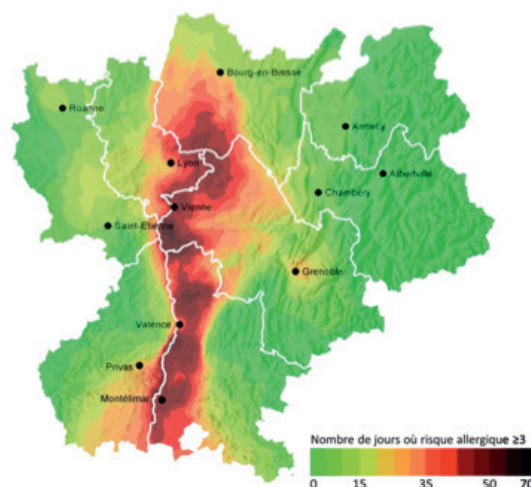
4.1 PRÈS DE 3 MILLIONS DE RHÔNALPINS FORTEMENT EXPOSÉS EN 2013

En 2013, près de 3 millions de Rhônalpins ont été exposés, pendant plus de 20 jours, à un niveau de risque allergique déclenchant des symptômes chez toutes les personnes sensibles au pollen d'ambroisie.

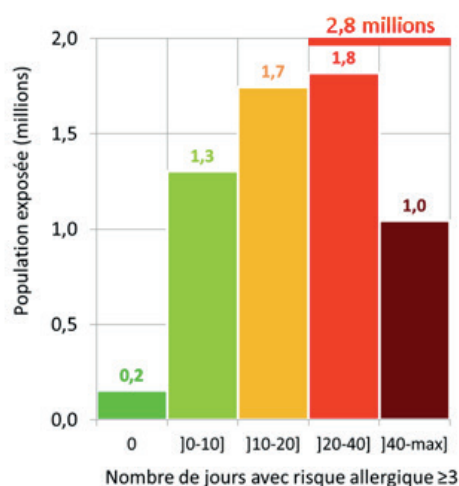
Les cinq départements bordant la vallée du Rhône (Drôme, Isère, Rhône, Ain et Ardèche) sont les plus touchés et concentrent la quasi-totalité de la population exposée à plus de 20 jours de RAEP ≥ 3 (à partir de ce niveau de risque toutes les personnes allergiques présentent des symptômes). A titre d'exemple, 67 % des drômois ont été exposés à un niveau de risque allergique moyen (risque ≥ 3) pendant au moins 40 jours. Certaines zones de la vallée du Rhône ont même connu entre 50 et 60 jours de risque allergique ≥ 3 sur 5 en 2013.

Seuls 200 000 Rhônalpins n'ont été exposés à aucun jour de RAEP ≥ 3 sur 5.

EXPOSITION DE LA POPULATION DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES AU POLLEN D'AMBROISIE EN 2013



CARTOGRAPHIE RÉGIONALE DE L'EXPOSITION AU POLLEN D'AMBROISIE : NOMBRE DE JOURS AVEC UN RAEP (RISQUE ALLERGIQUE D'EXPOSITION AU POLLEN) ≥ 3 SUR 5 (À PARTIR DE CE NIVEAU DE RISQUE TOUTES LES PERSONNES ALLERGIQUES PRÉSENTENT DES SYMPTÔMES)



DISTRIBUTION DE LA POPULATION DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES SELON LE NOMBRE DE JOURS D'EXPOSITION À UN RAEP ≥ 3 SUR 5.

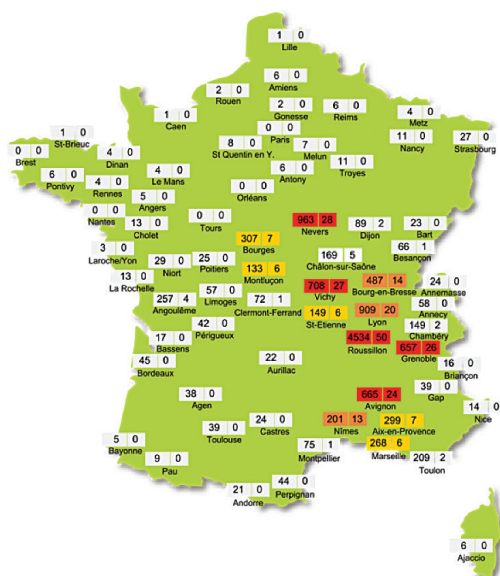
LE RISQUE ALLERGIQUE D'EXPOSITION AU POLLEN (RAEP)

Le RNSA a défini une échelle de risque allergique d'exposition au pollen (RAEP) qui comporte 6 niveaux. Le niveau de risque allergique dépend de la dose journalière de pollens à laquelle est exposée la population. Le niveau 3 correspond au seuil à partir duquel toutes les personnes allergiques présentent des symptômes. C'est ce seuil qui est généralement utilisé comme indicateur d'exposition dans les cartographies annuelles.

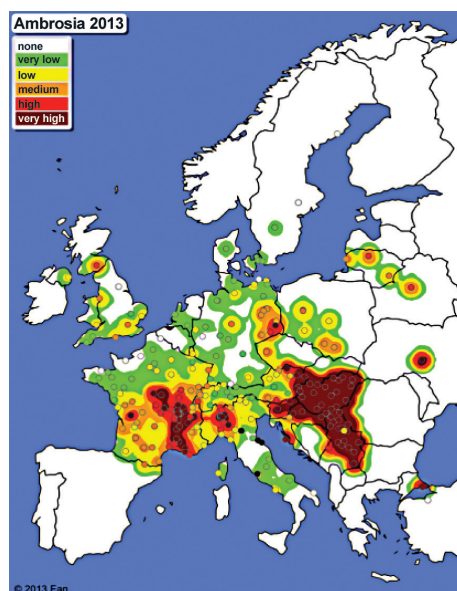
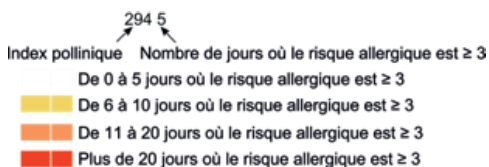
D'autres régions sont aussi touchées

La région Rhône-Alpes est la région de France la plus touchée par le pollen d'ambrosie, toutefois d'autres régions sont aussi affectées : l'Auvergne, la Bourgogne, le Languedoc-Roussillon et la région Provence-Alpes Côte-d'Azur.

Par ailleurs, la France n'est pas le pays le plus touché d'Europe : les pollens d'ambrosie sont très présents en Hongrie, en Serbie, en Croatie, en Bosnie, en Slovaquie et en Slovénie notamment.



LE RISQUE ALLERGIQUE EN FRANCE EN 2013
(BASÉ SUR LE RÉSEAU DE CAPTEURS DU RNSA)



CARTE EUROPÉENNE DE PRÉSENCE
DE POLLENS D'AMBROISIE



4.2 L'IMPACT SANITAIRE DE L'ALLERGIE À L'AMBROISIE

Compte-tenu de son fort potentiel allergisant¹, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes allergiques apparaissent chez les personnes sensibles. Les principales manifestations cliniques sont, des rhinites, conjonctivites et trachéites qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves.

La prévention des allergies aux pollens a été intégrée dans les actions du Plan National Santé Environnement 2. En Rhône-Alpes, la lutte contre les pollens a été prise en compte dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement (PRSE 2), approuvé par le préfet de région en octobre 2011, et le Projet Régional de Santé (PRS) qui ont repris cette priorité en ciblant l'ambrosie.

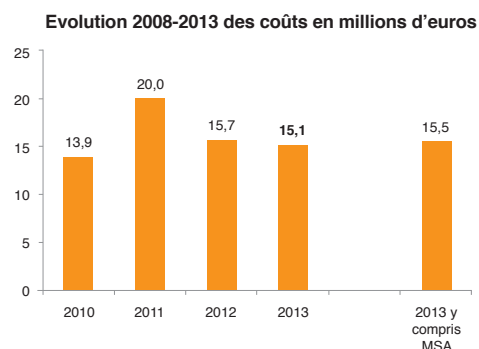
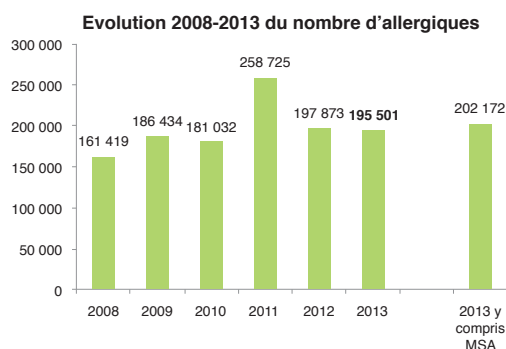
➔ **En Rhône-Alpes, 6 à 12 % des habitants sont allergiques à l'ambrosie².**

Des études menées par l'ARS Rhône-Alpes correspondant à la mesure 20 du PRSE2, évaluent le nombre de personnes affectées par cette allergie et les coûts de santé induits grâce à différents indicateurs issus des bases de remboursements de l'Assurance Maladie.

L'analyse concerne les assurés de 6 à 64 ans du régime général ayant eu au moins un remboursement de médicaments antiallergiques durant la période de pollinisation de l'ambrosie et sur les autres consommations de soins tels que : allergènes, consultations, tests allergologiques cutanés, actes de désensibilisation, traitements de la crise d'asthme et arrêts de travail de courte durée...

Parallèlement, les données sur la pollinisation de l'ambrosie sont fournies par le RNSA afin d'analyser et de croiser les représentations cartographiques des pics polliniques et des consommations de soins.

Les résultats mettent en évidence que durant la saison 2013, environ 195 000 Rhônalpins ont bénéficié de soins liés à l'allergie à l'ambrosie, ce qui correspond à des coûts évalués à 15,5 millions d'euros. De plus, depuis 2008, le nombre de personnes allergiques est en augmentation et le nombre total de consommateurs d'antiallergiques à l'ambrosie a progressé de 21 %.

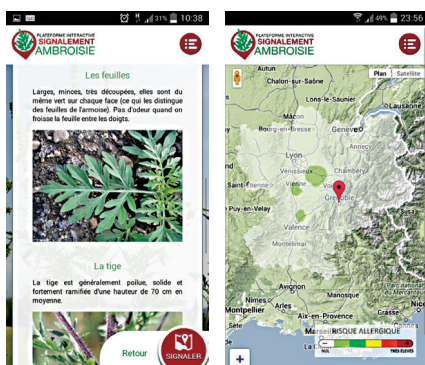


¹ 5/5 selon l'échelle du RNSA

² Les dernières données datent de 1999 et seront actualisées en 2014



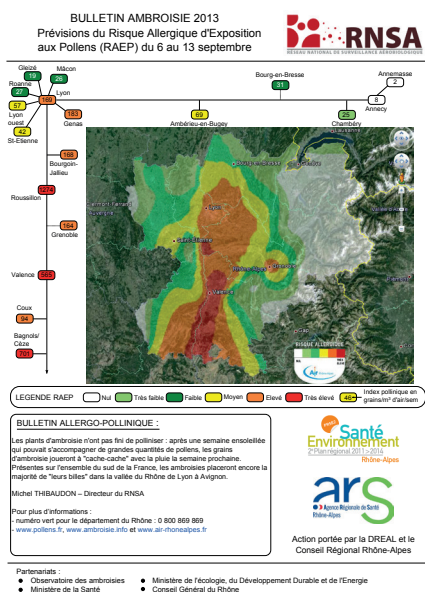
4.3 S'INFORMER PENDANT LA SAISON POLLINIQUE



S'informer avec Signalement Ambroisie

Au-delà de sa fonction de signalement, les applications mobiles et web Signalement Ambroisie permettent aussi de s'informer. Elles mettent à disposition des informations sur la reconnaissance de l'ambrosie et permettent de visualiser la carte interactive de prévision hebdomadaire du risque allergique lié au pollen d'ambrosie.

CAPTURE D'ÉCRAN DE L'APPLICATION MOBILE :
PAGE AMBROISIE ET RISQUE ALLERGIQUE.



La carte de prévision hebdomadaire du risque allergique

La prévision du risque allergique à court terme est un élément d'information essentiel pour les personnes allergiques qui peuvent ainsi adapter leur traitement et leur comportement en fonction des conditions à venir. Par exemple, éviter de faire une randonnée dans une zone et un jour où le risque allergique prévu est très fort.

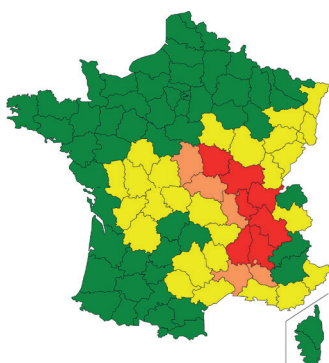
La carte de prévision hebdomadaire du risque allergique lié au pollen d'ambrosie est réalisée par le RNSA et Air Rhône-Alpes en intégrant des données modélisées et des mesures. Elle est diffusée chaque vendredi au cours de la saison de pollinisation de l'ambrosie dans le bulletin allerge-pollinique du RNSA, via la plateforme d'Air Rhône-Alpes ambrosie.air-rhonealpes.fr et à partir de 2014 via Signalement-Ambroisie.

BULLETIN D'INFORMATION HEBDOMADAIRE SUR LA POLLINISATION DE L'AMBROISIE

Une information complète sur le risque allergique en cours sur le site du RNSA

Le site du RNSA (www.pollens.fr) permet d'avoir une information claire et rapide sur le niveau de risque allergique lié au pollen dans l'air :

- une carte de vigilance permet de connaître pour chaque département et pour chaque pollen le niveau de risque allergique pour les jours à venir



CARTE DE VIGILANCE HEBDOMADAIRE
PERMET DE CONNAÎTRE LE RISQUE ALLERGIQUE POUR CHAQUE POLLEN À UNE ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE.

RISQUE ALLERGIQUE :
 NUL
 TRÈS FAIBLE
 FAIBLE
 MOYEN
 ÉLEVÉ
 TRÈS ÉLEVÉ



CARTE DE FLORAISON HEBDOMADAIRE
PERMET DE CONNAÎTRE LE STADE DE FLORAISON DES ESPÈCES VÉGÉTALES À L'ORIGINE DE POLLENS ALLERGISANTS.

- un bulletin d'observation de la végétation informe à l'aide de cartes sur la floraison (et donc la libération de pollens) pour 6 grandes régions de France représentant les différents climats. Ces cartes sont accompagnées de commentaires détaillés de partenaires botaniques.
- une alerte par e-mail et plusieurs applications Smartphones permettent de rester informé de l'évolution du risque allergique

D'AUTRES SITES D'INFORMATIONS

Ambroisie.info

Site de référence sur la question de la connaissance et de la lutte contre l'ambroisie. Il est géré par l'Observatoire des ambrosies.

<http://www.ambroisie.info/index.php>

Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie

Le "Comité Parlementaire de suivi du risque Ambroisie" a été initié en avril 2011 et a pour objectif d'être un trait d'union entre les attentes des citoyens perçues en circonscription et les moyens déployés par les autorités sanitaires et environnementales.

www.parlementaires-ambroisie.fr

Des associations

L'Association Française d'Étude des Ambrosies (AFEDA)

L'Afeda, fondée en 1983, a pour objectifs de développer la connaissance scientifique des ambrosies, pour limiter leur extension en France et en Europe; soulager les malades (voire les animaux) qui souffrent des troubles provoqués par la pollution atmosphérique qu'elles engendrent.

afeda.assoc.pagespro-orange.fr

Stop ambroisie

L'association Stop Ambroisie a pour objectifs de sensibiliser le public et les responsables aux dangers de l'ambroisie, de fédérer et accompagner les actions isolées, de susciter l'engagement des élus et des pouvoirs publics dans chaque département, d'amener à lancer une dynamique de lutte contre l'ambroisie et de porter l'effort au niveau régional Rhône-Alpes.

www.stopambroisie.com



4.4 RECONNAÎTRE ET ÉLIMINER L'AMBROISIE



COMMENT RECONNAÎTRE UN PLANT D'AMBROISIE ?

Plus d'information sur www.signalement-ambroisie.fr

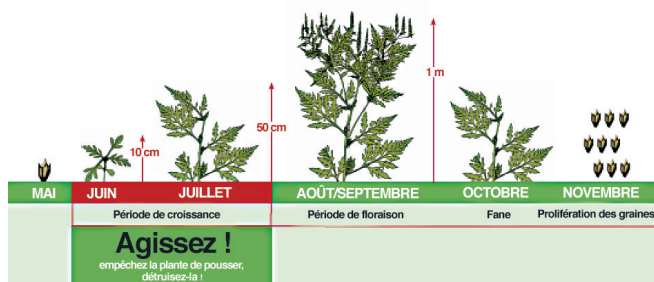
L'ambrosie se reconnaît à ses feuilles très découpées, vertes des deux cotés. Ses branches sont souvent ramifiées et velues. Les fleurs de l'ambrosie sont vertes claires. La plante peut être de taille différente en fonction du sol sur laquelle elle se trouve. Ainsi, la hauteur peut varier de 10 à 150 cm et fait en moyenne 70 cm.

Un seul pied d'ambrosie contient 1 million de grains de pollen et seulement 5 grains/m³ d'air suffisent pour déclencher une allergie. L'ambrosie est souvent confondue avec l'armoise vulgaire qu'il convient de ne pas détruire.



COMMENT ÉLIMINER L'AMBROISIE ?

Plus d'information sur le site de l'observatoire des ambrosies www.ambroisie.info



Elle pousse à partir du **mois de mai** et fleurit **généralement de début août à fin septembre**. C'est à cette période que le pollen, libéré par les fleurs, est diffusé dans l'air et provoque des allergies.

La lutte contre l'ambrosie vise à **empêcher la libération du pollen mais aussi à interrompre le cycle de reproduction de la plante** et à éviter la dispersion des graines dans le but de réduire progressivement le stock de celles présentes dans le sol.



LES PRINCIPALES TECHNIQUES CURATIVES ET PRÉVENTIVES APPLIQUÉES

Techniques préventives

Installation de membranes textiles

Paillis

Végétalisation

Concurrence
(amélioration des conditions de croissance des végétaux concurrents)

Techniques curatives

Arrachage

Fauchage, broyage, tonte

Désherbage chimique

L'ambrosie colonise de préférence des terrains où le sol a été travaillé par des engins ou sur lesquels des matériaux ont été apportés. On retrouve le plus souvent cette plante dans trois milieux :

- le milieu agricole : la plante se développe dans les champs cultivés et en jachère, en bordure de parcelle cultivée ;
- en proximité routière : le long des routes, sur les zones fauchées ;
- en milieu fluvial : en bordure des rivières et des étangs.

La méthode d'éradication est différente selon le milieu.

21 JUIN 2014 : JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AMBROISIE

D'après une idée du Professeur Kristof Nekam et du Docteur Tamas Komives d'origine hongroise, cette journée a lieu tous les premiers samedis de l'été, en amont de la pollinisation de l'ambroisie.

De par son caractère envahissant, l'ambroisie s'est développée dans toute l'Europe, avec de forts impacts sur la santé et l'agriculture. Fort de ce constat, l'association internationale de l'ambroisie (International Ragweed Society, IRS) a décidé de créer une Journée internationale de l'ambroisie.

Cette journée a pour objectifs :

- D'informer sur les effets sanitaires et environnementaux liés au développement de cette espèce ;
- De mettre en place des actions de prévention et de lutte ;
- De mobiliser l'ensemble des personnes concernées directement ou indirectement par cette problématique ;
- De procéder à des destructions de la plante.

DES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS EN RHÔNE-ALPES

Cette journée internationale permet de sensibiliser le grand public à travers des actions démonstratives. A cette occasion, de nombreuses manifestations sont organisées dans la région.

Plus d'informations sur : www.internationalragweedsociety.org

Annexe

QUI SOMMES-NOUS ?



Air Rhône-Alpes

Air Rhône-Alpes est l'organisme agréé par le Ministère chargé de l'Écologie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.

Ses principales missions sont d'évaluer et d'informer sur la qualité de l'air de la région Rhône- Alpes, d'améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique et d'accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air.

Sa constitution quadripartite (État, collectivités territoriales, représentants des activités économiques, monde associatif et personnalités qualifiées) garantit son indépendance et la transparence de l'information délivrée. Les moyens financiers de l'observatoire proviennent de manière équilibrée de subventions d'État, des collectivités territoriales et de fonds prélevés sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

www.air-rhonealpes.fr



La Région Rhône-Alpes

La politique régionale en faveur de la santé environnementale s'investit dans la lutte contre l'ambrosie avec Air Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa délibération "Rhône-Alpes, la santé pour tous dans un environnement sain", adoptée le 12 juillet 2012, la Région Rhône-Alpes a lancé le PROPASE, Programme Régional Opérationnel d'Action en Santé Environnement. Celui-ci a pour objectifs :

- d'améliorer la santé environnementale des Rhônalpins,
- de réduire les inégalités en termes d'exposition et d'accès à la santé environnementale,
- de favoriser l'appropriation de la santé environnementale par la population et l'ensemble des acteurs régionaux, et ceci dans trois domaines prioritaires : l'air extérieur et intérieur, l'eau et les substances nocives.

Dans le cadre de son action en faveur de la qualité de l'air, **la lutte contre l'ambrosie est sans contexte un objectif important, compte tenu des impacts de cette plante** sur la santé des Rhônalpins.

Dès 2007, la Région Rhône-Alpes **a soutenu des projets éco-innovants visant la mise au point d'équipements et de protocoles d'éradication de la plante**, mais aussi l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air, Air Rhône-Alpes, pour **développer un outil de modélisation pollinique analogue à ceux utilisés dans le cadre de la surveillance de la pollution physico-chimique de l'air**. La modélisation pollinique permet de présenter sous forme cartographique l'impact de la plante et d'évaluer l'exposition de la population.

La plateforme de modélisation pollinique fonctionne depuis cinq ans maintenant et a démontré son utilité et son efficacité. **Cet outil est appelé à être pérennisé puisqu'il répond à une préoccupation de santé publique régionale.**

Aujourd'hui, la Région Rhône-Alpes continue sa collaboration avec Air Rhône-Alpes qui poursuit ses travaux de modélisation et assure le développement et la maintenance de la plateforme Signalement Ambroisie. Il s'agit d'une part, d'améliorer l'information sur le risque allergique à destination des personnes exposées et du corps médical et d'autre part, de proposer des outils pour un meilleur suivi de la plante sur le territoire et la mise en œuvre de campagne d'éradication toujours plus efficaces.

Ces actions répondent également aux mesures déployées dans le cadre du deuxième Plan Régional de Santé Environnement qui donne lieu à un étroit partenariat entre la Région et l'État (DREAL et ARS).

Alain Chabrolle, Vice-président du Conseil Régional Rhône-Alpes, délégué à la Santé et à l'Environnement, tient à préciser : *“le Conseil Régional est déterminé à contribuer à la maîtrise des risques allergiques, et particulièrement à la lutte contre l'ambroisie, engagement nécessaire pour assurer un environnement sain à nos concitoyens”*. www.cr-rhone-alpes.fr



L'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Elle a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Le projet régional de santé (PRS) de Rhône-Alpes, arrêté le 29 novembre 2012 par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, détermine 18 priorités de santé pour la région visant notamment à développer des démarches préventives en santé environnementale. Ce plan comporte parmi ses priorités, des actions visant à lutter contre l'ambroisie. Ainsi via le PRSE 2 et le PRS, l'ARS se mobilise dans la lutte contre l'ambroisie et soutient les actions menées par les différents acteurs impliqués dont Air Rhône-Alpes. www.ars.rhonealpes.sante.fr



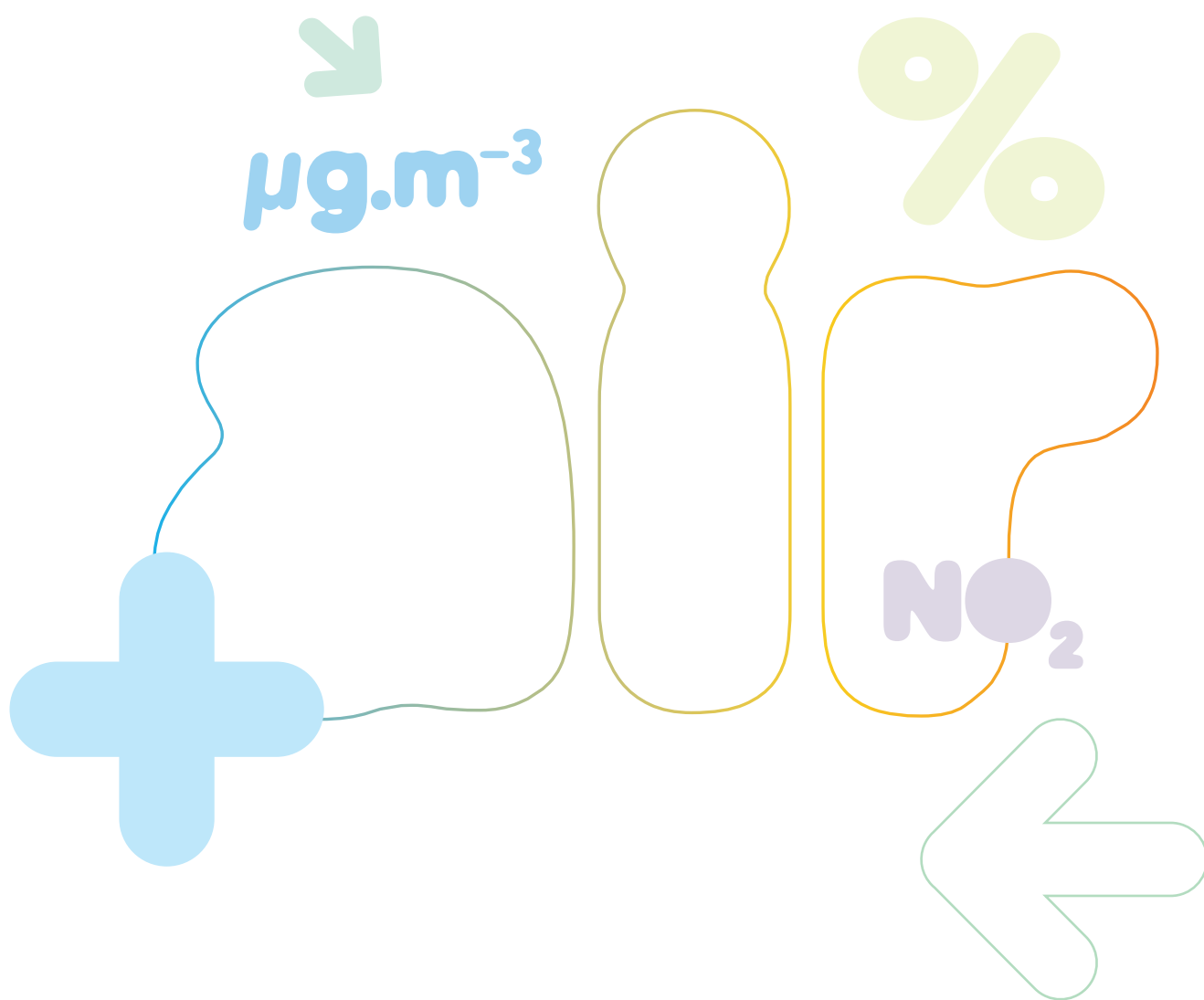
Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)

Association loi 1901, créée en 1996, **ce réseau a pour objet principal l'étude du contenu de l'air en particules biologiques** pouvant avoir une incidence sur le risque allergique pour la population. C'est à dire l'étude du contenu de l'air en pollens et en moisissures ainsi que le recueil des données cliniques associées. Le RNSA développe des modèles de prévisions de risques allergiques, diffuse des informations et mesure les pollens biologiques. www.pollens.fr



Valence Romans Sud Rhône-Alpes

L'application mobile “Signalement Ambroisie” est basée sur une application Smartphone originale mise à disposition du public en 2013 par Valence Agglo Sud Rhône-Alpes (devenue Valence Romans Sud Rhône-Alpes). <http://www.valenceagglo.fr/>



Siège social : 3 allée des Sorbiers – 69500 BRON

Tel : 09 72 26 48 90 - Fax : 09 72 15 65 64

contact@air-rhonealpes.fr

www.air-rhonealpes.fr